



**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT  
N° 256/2019  
D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
RUE EMILE ZOLA**

Ville de Bruay sur l'Escaut

Nous, Maire de la Ville de Bruay-sur-l'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-4,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des piétons, en leur réservant une voie de circulation.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** A compter du Lundi 02 Septembre 2019, le stationnement des véhicules de toute nature est interdit rue Emile Zola du N° 60 au N° 120 sur la bande réservée aux piétons matérialisée par une ligne blanche continue.

**ARTICLE 2 :** Les services techniques procéderont à l'affichage du présent arrêté et matérialiseront cette interdiction au moyen des signalisations réglementaires.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription de Sécurité Publique de Valenciennes.

Fait à Bruay Sur L'Escaut,  
Le 29 Août 2019

Le Maire,

Sylvia DUHAMEL

